

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT DES SERVICES GENERAUX

N° 1241 /MAECCE-SG/DSG

Brazzaville, le

13 JUL 2020

Le Secrétaire Général

A

Tous les Chefs de Missions
Diplomatiques et Consulaires

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour information et dispositions à prendre, en provenance du Ministère de la Santé, de la Population, Promotion de la Femme et Intégration de la Femme au Développement, copie de la lettre n°001139/MSPPFIFD-CAB.20 du 29 juin 2020, relative aux mesures sanitaires en vigueur aux personnes débarquant en République du Congo.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.



G. Mamina

Stephen Sylvestre MAMINA

CABINET

Brazzaville, le 29 JUIN 2020

001139 /MSPPFIFD-CAB.20

La Ministre

A

Monsieur le Ministère des Affaires
Etrangères, de la Coopération et des
Congolais de l'Etranger

Brazzaville-

Objet : mesures sanitaires en vigueur aux personnes
débarquant en République du Congo

Monsieur le Ministère et Cher collègue,

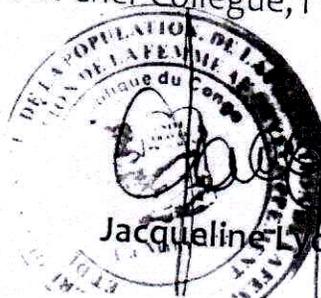
La riposte à la maladie à coronavirus (covid-19) a conduit le Gouvernement congolais à mettre en place entre autres mesures, celles ayant un lien avec la volonté de réduire au maximum les risques d'importation des cas Covid-19 dans le pays.

Ces mesures sont:

- 1- la présentation d'un test à la Covid-19, datant de moins de 5 jours à l'arrivée ;
- 2- la mise en quatorzaine obligatoire dont les frais sont à la charge de l'intéressé ;
- 3- le contrôle sanitaire obligatoire. En cas de suspicion de la maladie à coronavirus (Covid-19), la personne est mise en salle d'isolement et est prise en charge par les services de santé ;
- 4- le dépistage à la covid-19 par test moléculaire trois jours après l'arrivée et au 14^{eme} jour avant la sortie de la quatorzaine ;
- 5- la proscription de transfert de toute dépouille mortuaire jusqu'à nouvel ordre.

Le ministère en charge de la santé de la République du Congo, sollicite les fonctionnaires de toutes les représentations diplomatiques congolaises pour une large diffusion aux voyageurs à destination du Congo de bien vouloir procéder à la diffusion des présentes mesures.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'expression de ma franche collaboration.



Jacqueline Lydia MIKOLO.